

Bar-le-Duc, le 9 février 2026

SDA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT - ATTRACTIVITE

URBANISME

MONSIEUR LE DIRECTEUR
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE URBANISME ET HABITAT
14, RUE ANTOINE DURENNE
55000 BAR LE DUC

Objet : Demande d'avis pour un projet de centrale Agrivoltaïque

Affaire suivie par Charlène MATUSZEWSKI

Madame, Monsieur,

Suite au dépôt des dossiers de permis de construire de la centrale agrivoltaïque des Bussières en mairies de Menaucourt, Nantois et Naix-aux-Forges, vous sollicitez l'avis de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse sur le projet.

Je vous informe que la Communauté d'Agglomération émet un **avis favorable** de principe au regard du Plan Local d'Urbanisme, sous réserve du respect des autres réglementations applicables au projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LA PRESIDENTE,
Maire de Bar-le-Duc,

Martine JOLY

